

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 54

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 43

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« à compter du 1^{er} mars »

les mots :

« après le 31 décembre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir la mise en œuvre des dispositions de cet article au 1er janvier 2024.